

démarrage de travaux pour conserver un bien en état

Par litano, le 20/08/2012 à 14:43

Je possède une maison divisée en 2 parties : l'une dont j'ai héritée de mon père à son décès, et l'autre partie qui appartient à des cousins (en fait, en indivision car les partages entre les différentes générations n'ont jamais été fait depuis les années 70).

Pour la sauvegarde de ce bien, je dois faire des travaux de toiture (constatés par un expert). J'ai donc écrit aux autres copropriétaires en recommandé avec AR afin de les informer de la nécessité de ces travaux.

Or, mis à part un destinataire, les autres ne se sont pas déplacés pour aller chercher le courrier...

Puis-je quand même démarrer les travaux ?

Merci de votre aide et de vos conseils.